


ZONES URBAINES		ZONES A URBAINISER	
UH	Zone Urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat	AUH	Zone A Urbainisier à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
UH1	Zone urbaine correspondant au centre-ville ancien de Landerneau	1AUH1	Zone à urbaniser à court/moyen terme à Landerneau
UH2	Zone urbaine correspondant au tissu urbain dense du cœur des bourgs des communes hors Landerneau	1AUH2	Zone à urbaniser à court/moyen terme située dans les communes hors Landerneau
UHb	Zone urbaine correspondant au tissu urbain en continuité du centre-ville ancien de Landerneau	2AUH	Zone à urbaniser à long terme
UHC	Zone urbaine correspondant au tissu urbain des quartiers d'immédiate proximité de Landerneau	AUE	Zone A Urbainisier à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public
UHC	Zone urbaine correspondant essentiellement au tissu urbain de type pavillonnaire, moins dense que celui du centre-ville ancien de Landerneau et des cœurs des bourgs	1AUE	Zone à urbaniser à court/moyen terme
UHn	Zone urbaine, en commune limitrophe, dans laquelle ne sont autorisées que les extensions des constructions existantes ainsi que leurs annexes.	2AUE	Zone à urbaniser à long terme
UR	Zone urbaine correspondant aux périmètres des grands secteurs de renouvellement urbain de Landerneau	AUI	Zone A Urbainisier à vocation d'activités économiques
UE	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public	1AUI	Zone à urbaniser à court/moyen terme
UE	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public	2AUI	Zone à urbaniser à long terme
UEm	Zone urbaine correspondant aux sites et infrastructures militaires	AU	Zone A Urbainisier à vocation mixte
UEp	Zone urbaine correspondant aux infrastructures portuaires	1AU	Zone à urbaniser à court/moyen
UI	Zone urbaine à vocation d'activités économiques	2AU	Zone à urbaniser à long terme
UI	Zone urbaine à vocation d'activités économiques	ZONES AGRICOLES	
UI	Zone urbaine à vocation d'activités économiques	A	Secteur correspondant aux secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agroécologique, biologique ou économique des terres agricoles
UI1	Zone urbaine à vocation d'activités économiques et de services	Ao	Secteur correspondant aux espaces affectés aux activités équestres et cynégétiques
UI1	Zone urbaine à vocation d'activités économiques en commune limitrophe dans laquelle ne sont autorisées que les extensions des constructions existantes.	AI	Secteur correspondant à des activités économiques situées en zone agricole, pour lesquelles des aménagements et des constructions limitées peuvent être autorisés.
UIp	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires et maritimes		
UI	Zone urbaine à vocation d'activités économiques		
UI	Zone urbaine à vocation d'activités touristiques		
UI	Zone urbaine destinée à accueillir des activités à vocation d'hébergement touristique et hôtelier, des activités à vocation économique et des équipements d'intérêt collectif et de service public, situés en zone naturelle.		

ZONES NATURELLES	
N	Secteur naturel correspondant aux secteurs, équipés ou non, à protéger
Ns	Sous-secteur N1 correspondant aux espaces naturels situés dans le tissu urbain de Landerneau.
Ns	Secteur correspondant aux espaces remarquables identifiés en application de l'article L.121-23 du Code de l'Environnement relatif à la protection et à la sauvegarde des sites et paysages remarquables du littoral.
Nm	Secteur correspondant aux aires de mouillages collectifs autorisés
Ne	Secteur destiné à accueillir des équipements d'intérêt collectif et de service public, ainsi que des activités de loisirs, situés en zone naturelle.
Ne	Sous-secteur Ne1 ou ne sont autorisées que les extensions des constructions existantes.
NI	Secteur correspondant à des activités économiques situées en zone naturelle, pour lesquelles des aménagements et des constructions limitées peuvent être autorisés.
NI	Secteur correspondant à des activités à vocation d'hébergement touristique et hôtelier, des activités à vocation économique et des équipements d'intérêt collectif et de service public, situés en zone naturelle.
NI	Secteur correspondant à des activités à vocation d'hébergement touristique et hôtelier, situés en zone naturelle, pour lesquelles des aménagements et constructions limitées peuvent être autorisés.
Nc	Secteur destiné à accueillir des activités extractives ou de stockage de déchets inertes, situés en zone naturelle.
Nc	Secteur destiné à accueillir des activités extractives ou de stockage de déchets inertes, situés en zone naturelle.
Nq	Secteur destiné à accueillir les installations de golf situées en zone naturelle.



**DISPOSITIONS GRAPHIQUES**

**ESPACES ET SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES À PRÉSERVER**

- Espace Boisé Classé
- Autres boisements à préserver
- Haut bocagère ou talus à préserver
- Arbre remarquable à préserver
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Abords des cours d'eau à préserver
- Zones humides à préserver

**LES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE À PRÉSERVER**

- Belvédère
- Vie depuis le train
- Cône de vue
- Espaces de respiration le long de la RN12, RN 165 et RD 770
- Patrimoine bâti remarquable
- Élément de petit patrimoine (guet, calvaire, lavoir, fontaine,...)
- Mur ou muret

**AUTRES PRÉSCRIPTIONS PARTICULIÈRES**

**Commerce**

- Centrality urbaine commerciale
- Polarité commerciale urbaine (Landerneau et Daoulas)
- Polarité commerciale périphérique (Landerneau)
- Autre secteur pouvant accueillir du commerce
- HHH: Linéaire de restriction de changement de destination

**Mixité sociale**

- Secteur soumis à la stratégie de mixité sociale (pour les opérations de 10 logements et plus)

**Déplacements**

- Cheminement doux ou circuit balisé à conserver ou à créer
- Secteur affecté par le bruit des infrastructures terrestres conforme à l'arrêté du 12/02/2004
- Marge de recul inconstructible (par rapport à l'axe de la voie)

**Archéologie (Source: SRA DRAC Avril 2019)**

- Site archéologique de protection 1
- Site archéologique de protection 2

**Risques technologiques**

- Secteur présentant des risques technologiques

**Risques naturels**

Zones basses littorales exposées au risque de submersion marine (Source DDTM29)

- zone d'alerte "lié au changement climatique"
- zone d'alerte "fort"
- zone d'alerte "moyen"

**Autres dispositions**

- Emplacement réservé
- Secteur d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Bâtiment susceptible de changer de destination

**AUTRES INFORMATIONS**

- Projet en cours
- Nouvelle construction

NB : A Landerneau, les prescriptions du Site Patrimonial Remarquable sont à prendre en compte.



**PLUI de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas**

**Commune de Landerneau**

**REGLEMENT GRAPHIQUE**

**Plan 1 sur 2**




**ELABORATION DU PLUI**  
 PLUI arrêté en Conseil de Communauté du 4 février 2019  
 PLUI approuvé en Conseil de Communauté du 28 février 2020  
 PLUI rendu exécutoire le 8 juin 2020

**MISE A JOUR N°1 DU PLUI**  
 Arrêté du 15 mai 2020

**MISE EN COMPATIBILITÉ N°1 DU PLUI**  
 Arrêté préfectoral du 31 mai 2022





ZONES URBAINES	
UH	Zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
UH1a	Zone urbaine correspondant au centre-ville ancien de Landerneau
UH1b	Zone urbaine correspondant au tissu urbain dense du cœur des bourgs des communes hors Landerneau
UH1c	Zone urbaine correspondant au tissu urbain en continuité du centre-ville ancien de Landerneau
UH1d	Zone urbaine correspondant au tissu urbain des quartiers d'immables collectifs de Landerneau
UH1e	Zone urbaine correspondant essentiellement au tissu urbain de type pavillonnaire, moins dense que celui du centre-ville ancien de Landerneau et des cours des bourgs
UH1f	Zone urbaine, en commune limitrophe, dans laquelle ne sont autorisées que les extensions des constructions existantes ainsi que leurs aménagements
UR	Zone urbaine correspondant aux périmètres des grands secteurs de renouvellement urbain de Landerneau
UE	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public
UE1	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public
UEm	Zone urbaine correspondant aux sites et infrastructures militaires
UEp	Zone urbaine correspondant aux infrastructures portuaires
UI	Zone urbaine à vocation d'activités économiques
UI1	Zone urbaine à vocation d'activités économiques 'mixtes'
UI11	Zone urbaine à vocation d'activités tertiaires et de services
UI1n	Zone urbaine à vocation d'activités économiques en commune limitrophe dans laquelle ne sont autorisées que les extensions des constructions existantes
UI1p	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires et maritimes
UI1t	Zone urbaine à vocation d'activités touristiques
UI1u	Zone urbaine à vocation d'activités économiques en commune limitrophe dans laquelle ne sont autorisées que les extensions des constructions existantes
UI1v	Zone urbaine à vocation d'activités économiques en commune limitrophe dans laquelle ne sont autorisées que les extensions des constructions existantes
ZONES A URBANISER	
AUH	Zone à urbaniser à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
1AUH1	Zone à urbaniser à court/moyen terme à Landerneau
1AUH2	Zone à urbaniser à court/moyen terme située dans les communes hors Landerneau
1AUH3	Zone à urbaniser à long terme
2AUH	Zone à urbaniser à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public
1AUE	Zone à urbaniser à court/moyen terme
2AUE	Zone à urbaniser à long terme
3AUE	Zone à urbaniser à court/moyen terme
4AUE	Zone à urbaniser à long terme
5AUE	Zone à urbaniser à court/moyen terme
6AUE	Zone à urbaniser à long terme
7AUE	Zone à urbaniser à court/moyen terme
8AUE	Zone à urbaniser à long terme
9AUE	Zone à urbaniser à court/moyen terme
10AUE	Zone à urbaniser à long terme
11AUE	Zone à urbaniser à court/moyen terme
12AUE	Zone à urbaniser à long terme
13AUE	Zone à urbaniser à court/moyen terme
14AUE	Zone à urbaniser à long terme
15AUE	Zone à urbaniser à court/moyen terme
16AUE	Zone à urbaniser à long terme
17AUE	Zone à urbaniser à court/moyen terme
18AUE	Zone à urbaniser à long terme
19AUE	Zone à urbaniser à court/moyen terme
20AUE	Zone à urbaniser à long terme
21AUE	Zone à urbaniser à court/moyen terme
22AUE	Zone à urbaniser à long terme
23AUE	Zone à urbaniser à court/moyen terme
24AUE	Zone à urbaniser à long terme
25AUE	Zone à urbaniser à court/moyen terme
26AUE	Zone à urbaniser à long terme
27AUE	Zone à urbaniser à court/moyen terme
28AUE	Zone à urbaniser à long terme
29AUE	Zone à urbaniser à court/moyen terme
30AUE	Zone à urbaniser à long terme
31AUE	Zone à urbaniser à court/moyen terme
32AUE	Zone à urbaniser à long terme
33AUE	Zone à urbaniser à court/moyen terme
34AUE	Zone à urbaniser à long terme
35AUE	Zone à urbaniser à court/moyen terme
36AUE	Zone à urbaniser à long terme
37AUE	Zone à urbaniser à court/moyen terme
38AUE	Zone à urbaniser à long terme
39AUE	Zone à urbaniser à court/moyen terme
40AUE	Zone à urbaniser à long terme
41AUE	Zone à urbaniser à court/moyen terme
42AUE	Zone à urbaniser à long terme
43AUE	Zone à urbaniser à court/moyen terme
44AUE	Zone à urbaniser à long terme
45AUE	Zone à urbaniser à court/moyen terme
46AUE	Zone à urbaniser à long terme
47AUE	Zone à urbaniser à court/moyen terme
48AUE	Zone à urbaniser à long terme
49AUE	Zone à urbaniser à court/moyen terme
50AUE	Zone à urbaniser à long terme

ZONES NATURELLES	
N	Secteur naturel correspondant aux secteurs, équipés ou non, à protéger
N1	Sous-secteur N1 correspondant aux espaces naturels situés dans le tissu urbain de Landerneau
N2	Secteur correspondant aux espaces remarquables identifiés en application de l'article L.111-23 du Code de l'urbanisme, relatif à la protection et à la sauvegarde des sites et paysages remarquables du littoral
N3	Secteur correspondant aux aires de mouillages collectifs autorisées
N4	Secteur destiné à accueillir des équipements d'intérêt collectif et de service public, ainsi que des activités de loisirs, situés en zone naturelle
N5	Sous-secteur N5 ou ne sont autorisées que les extensions des constructions existantes
N6	Secteur correspondant à des activités économiques situées en zone naturelle, pour lesquelles des aménagements et des constructions limitées peuvent être autorisés
N7	Secteur correspondant à des activités à vocation d'hébergement touristique et hôtelier, des activités à vocation économique et des équipements d'intérêt collectif et de service public, situés en zone naturelle
N8	Secteur correspondant à des activités à vocation d'hébergement touristique et hôtelier, situés en zone naturelle, pour lesquelles des aménagements et des constructions limitées peuvent être autorisés
N9	Secteur destiné à accueillir des activités extractives ou de stockage de déchets inertes, situés en zone naturelle
N10	Secteur destiné à accueillir les installations du golf situées en zone naturelle
ZONES AGRICOLES	
A	Secteur correspondant aux secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agromonticole, biologique ou économique des terres agricoles
A1	Secteur correspondant aux espaces affectés aux activités agricoles et conchylicoles
A2	Secteur correspondant à des activités économiques situées en zone agricole, pour lesquelles des aménagements et des constructions limitées peuvent être autorisés

- DISPOSITIONS GRAPHIQUES**
- ESPACES ET SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES À PRÉSERVER**
- Autres boisements à préserver
  - Haut bocagère ou talus à préserver
  - Arbre remarquable à préserver
  - Cours d'eau permanent
  - Cours d'eau intermittent
  - Abords des cours d'eau à préserver
  - Zones humides à préserver
- LES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE À PRÉSERVER**
- Belvédère
  - Vue depuis le train
  - Cône de vue
  - Espaces de récréation le long de la RN12, RN 165 et RD 770
  - Patrimoine bâti remarquable
  - Élément de patrimoine (puit, calvaire, lavoir, fontaine...)
  - Mur ou muret
- AUTRES PRÉSCRIPTIONS PARTICULIÈRES**
- Commerce**
- Centralité urbaine commerciale
  - Polarité commerciale urbaine (Landerneau et Douaumont)
  - Polarité commerciale périphérique (Landerneau)
  - Autre secteur pouvant accueillir du commerce
  - Linéaire de restrictions de changement de destination
- Mixité sociale**
- Secteur soumis à la servitude de mixité sociale (pour les opérations de 10 logements et plus)
- Déplacements**
- Cheminement doux ou circuit balisé à conserver ou à créer
  - Secteur affecté par le bruit des infrastructures terrestres conforme à l'arrêté du 22/02/2004
  - Marge de recul inconstructible (par rapport à l'axe de la voie)
- Archéologie (Source: SRA DRAC Avril 2019)**
- Site archéologique de protection 1
  - Site archéologique de protection 2
- Risques technologiques**
- Secteur présentant des risques technologiques
- Risques naturels**
- Zones basses littorales exposées au risque de submersion marine (Source DDTM29)
  - zone d'aléa 'faible' au changement climatique
  - zone d'aléa 'fort'
  - zone d'aléa 'moyen'
- Autres dispositions**
- Emplacement réservé
  - Secteur d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
  - Bâtiment susceptible de changer de destination
- AUTRES INFORMATIONS**
- Projet en cours
  - Nouvelle construction
- NB : A Landerneau, les prescriptions du Site Patrimonial Remarquable sont à prendre en compte.



**PLUi de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Douaumont**

**Commune de Landerneau**

**REGLEMENT GRAPHIQUE**

Plan sur 2



**ELABORATION DU PLUi**  
 PLUi arrêté en Conseil de Communauté du 6 février 2019  
 PLUi approuvé en Conseil de Communauté du 28 février 2020  
 PLUi rendu exécutoire le 8 juin 2020

**MISE A JOUR N°1 DU PLUi**  
 Arrêté du 15 mai 2020

**MISE EN COMPATIBILITE N°1 DU PLUi**  
 Arrêté préfectoral du 31 mai 2022

**1:5 000**

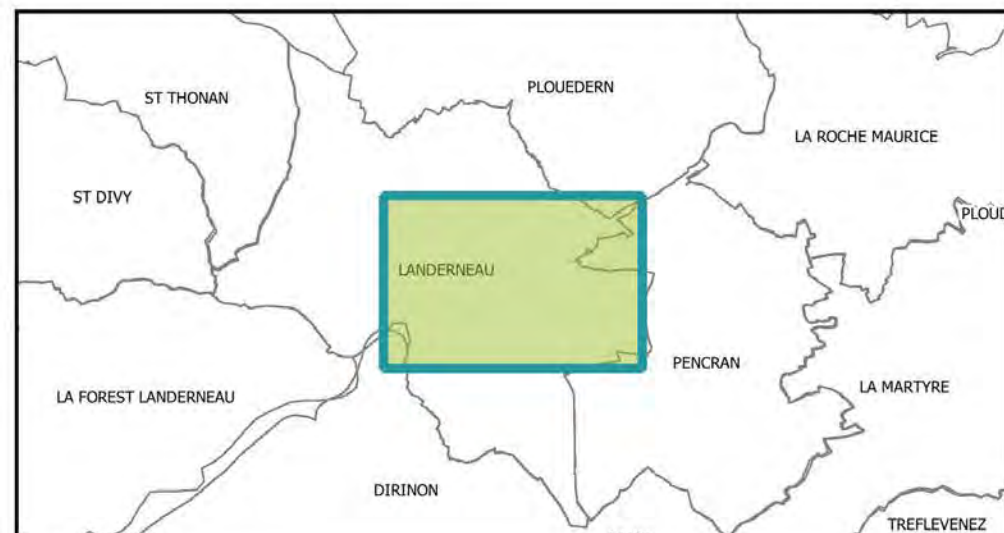


**PLU de la Communauté d'Agglomération  
du Pays de Landerneau-Daoulas**

Commune de Landerneau

**REGLEMENT GRAPHIQUE**

Zoom centre-ville



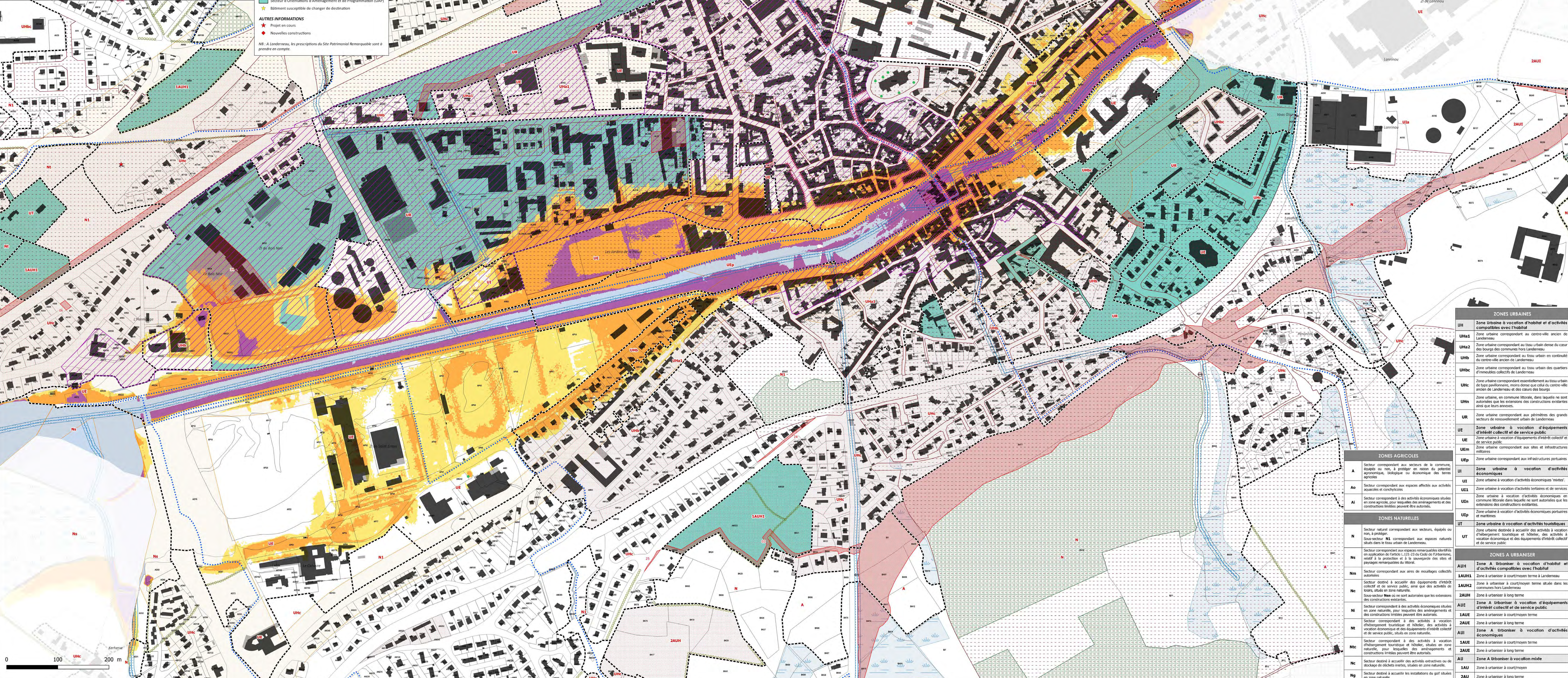
1:2500

ELABORATION DU PLU  
PLU arrêté en Conseil de Communauté du 6 février 2019  
PLU approuvé en Conseil de Communauté du 28 février 2020  
PLU rendu exécutoire le 8 juin 2020

MISE A JOUR N°1 DU PLU  
Arrêté du 15 mai 2020

MISE EN COMPATIBILITE N°1 DU PLU  
Arrêté préfectoral du 31 mai 2022

- DISPOSITIONS GRAPHIQUES**  
**ESPACES ET SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES A PRESERVER**
- Ripisylve bois classée
  - Autres boisements à préserver
  - Haie bocagère ou talus à préserver
  - Autre remarquable à préserver
  - Cours d'eau permanent
  - Cours d'eau intermittent
  - Abords des cours d'eau à préserver
  - Zones humides à préserver
- LES ELEMENTS DE PATRIMOINE A PRESERVER**
- ★ Belvédère
  - ★ Voir depuis le train
  - ★ Côte de vue
  - Espace de respiration le long de la RN12, RN165 et RD770
  - ★ Patrimoine bâti remarquable
  - ★ Elément de petit patrimoine (puit, cavaine, lavoir, fontaine...)
  - Mur ou muret
- AUTRES PRESCRIPTIONS PARTICULIERES**
- Commerce**
- Centralité urbaine commerciale
  - Polarité commerciale urbaine (Landerneau et Daoulas)
  - Polarité commerciale périphérique (Landerneau)
  - Autre secteur pouvant accueillir du commerce
  - Ligne de restriction de changement de destination
- Mixité sociale**
- Secteur soumis à la stratégie de mixité sociale (pour les opérations de 10 logements et plus)
- Déplacements**
- Cheminement doux ou circuit balisé à conserver ou à créer
  - Secteur affecté par le bruit des infrastructures terrestres conformes à l'article de l'arrêté du 12/02/2004
  - Marge de recul inconstructible (par rapport à l'axe de la voie)
- Archéologie (Source : SRA DRAC avril 2019)**
- Site archéologique de protection 1
  - Site archéologique de protection 2
  - Secteur présentant des risques technologiques
- Risques naturels**
- Zones basses littorales exposées au risque de submersion marine (Source CDTM20)
  - zone d'aléa "lé" au changement climatique
  - zone d'aléa "fort"
  - zone d'aléa "moyen"
- Autres dispositions**
- Emplacement révisé
  - Secteur d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
  - ★ Bâtiment susceptible de changer de destination
- AUTRES INFORMATIONS**
- ★ Projet en cours
  - ★ Nouvelles constructions
- NB : A Landerneau, les prescriptions du Site Patrimonial Remarquable sont à prendre en compte.**



ZONES URBAINES	
UH	Zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
UH1	Zone urbaine correspondant au centre-ville ancien de Landerneau
UH2	Zone urbaine correspondant au tissu urbain dense du cœur des bourgs des communes hors Landerneau
UHb	Zone urbaine correspondant au tissu urbain en continuité du centre-ville ancien de Landerneau
UHc	Zone urbaine correspondant au tissu urbain des quartiers d'immeubles collectifs de Landerneau
UHc	Zone urbaine correspondant essentiellement au tissu urbain de type pavillonnaire, moins dense que celui du centre-ville ancien de Landerneau et des cours des bourgs
UHh	Zone urbaine, en commune littorale, dans laquelle ne sont autorisées que les extensions des constructions existantes sans que leur surface
UR	Zone urbaine correspondant aux premières des grands secteurs de renouvellement urbain de Landerneau
UE	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public
UE	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public
UEm	Zone urbaine correspondant aux sites et infrastructures militaires
UEp	Zone urbaine correspondant aux infrastructures portuaires
A	Secteur correspondant aux secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agroécologique et/ou agricole des terres agricoles
Ao	Secteur correspondant aux espaces affectés aux activités agricoles ou forestières
AI	Secteur correspondant à des activités économiques situées en zone agricole, pour lesquelles des aménagements et des constructions limités peuvent être autorisés.
ZONES NATURELLES	
N	Secteur naturel correspondant aux secteurs, équipés ou non, à protéger
N	Sous-secteur NI correspondant aux espaces naturels classés dans le territoire de Landerneau
Nc	Secteur correspondant aux espaces remarquables identifiés en application de l'article L.211-23 du Code de l'Urbanisme, classés à la protection et à la sauvegarde des sites et paysages remarquables du littoral
Nc	Secteur correspondant aux aires de paysages collectifs autorisés
Nc	Secteur destiné à accueillir des équipements d'intérêt collectif et de service public, ainsi que des activités ou zones, situés en zone naturelle
Nc	Sous-secteur Nc2 ou ne sont autorisées que les extensions des constructions existantes.
NI	Secteur correspondant à des activités économiques situées en zone naturelle, pour lesquelles des aménagements et des constructions limités peuvent être autorisés.
Ni	Secteur correspondant à des activités à vocation d'habitat touristique et hôtelier, situés en zone naturelle, pour lesquelles des aménagements et des constructions limités peuvent être autorisés.
Ni2	Secteur destiné à accueillir des activités économiques ou de stockage de déchets inertes, situés en zone naturelle.
Nc	Secteur destiné à accueillir les installations du golf situées en zone naturelle.
ZONES AGRICOLES	
A	Secteur correspondant aux secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agroécologique et/ou agricole des terres agricoles
Ao	Secteur correspondant aux espaces affectés aux activités agricoles ou forestières
AI	Secteur correspondant à des activités économiques situées en zone agricole, pour lesquelles des aménagements et des constructions limités peuvent être autorisés.
ZONES URBAINES	
UAH	Zone A libératoire à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
UAH1	Zone à urbaniser à court/moyen terme à Landerneau
UAH2	Zone à urbaniser à court/moyen terme situées dans les communes hors Landerneau
2AUH	Zone à urbaniser à long terme
AUE	Zone A libératoire à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public
1AUU	Zone à urbaniser à court/moyen terme
2AUU	Zone à urbaniser à long terme
1AU	Zone à urbaniser à court/moyen terme
2AU	Zone à urbaniser à long terme
1AU	Zone à urbaniser à court/moyen
2AU	Zone à urbaniser à long terme